

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES CONTRIBUABLES,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Martinville,

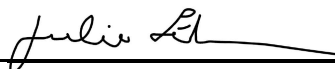
QU'il y aura lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2026 la présentation d'un dossier d'une dérogation mineure sur lequel le conseil doit statuer ;

QUE c'est une dérogation au règlement de zonage 2016-103 – article 5.1.3 *La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est de 6 mètres, sans excéder la hauteur du bâtiment principal si ce dernier est inférieur à 6 mètres.* Ainsi, la demande consiste à autoriser l'implantation d'un garage de 36' X 32' d'une hauteur de 22' (6,71 m²) alors que la résidence à une hauteur totale de 19' (5,79 m²).

QUE cette dérogation mineure concerne le lot 6 267 450, situé au 130, chemin Sawyerville, dans la Municipalité de Martinville.

QUE tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande à sa séance ordinaire du 13 avril 2026 ;

DONNÉ À MARTINVILLE, ce vingt-septième (27e) jour du mois de mars 2026.


Julie Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière